

Annonces Légales

LA GAZETTE DU VAL D'OISE MERCREDI 8 MARS 2023 actu.fr 42

Département 95 - La Gazette - Mercredi 8 mars 2023

Avis administratifs

7318875501 - AA

Préfet du VAL D'OISE Direction de la coordination et de l'appui territorial Bureau de la coordination administrative Section des installations classées Permis de construire et autorisation environnementale

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° IC-23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 6 mars au mercredi 5 avril 2023 inclus, en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-L'Aumône, Pontoise, Cergy, Pierrelaye, Herblay-sur-Seine (département du Val-d'Oise) et Conflans-Sainte-Honorine (département des Yvelines).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : http://www.val-doise.gouv.fr/rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023.

Par délibération en date du 13 février 2023, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Garges-lès-Gonesses.

Le projet de modification simplifiée n° 1 a pour objet l'ajustement de plusieurs points mineurs du règlement, à savoir :

- permettre la mise en œuvre du nouveau Programme National de Renovation Urbaine (PNRU) sur le quartier Dame Blanche Nord.
- préciser des prescriptions architecturales d'aspect extérieur des constructions et favoriser l'utilisation aux énergies renouvelables en zone pavillonnaire.
Le document d'urbanisme approuvé est mis à disposition du public :

sur le site internet de la ville : https://www.villedesgarges.fr/

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7321347001 - AA

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement Société ARGEVAL à ARGENTEUIL 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° IC-23-009 du 22 février 2023, une enquête publique, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 27 mars au jeudi 27 avril 2023 inclus, en maires d'Argenteuil, Montigny-Les-Cormeilles, Cormelles-en-Parisis, Franconville, Sannois, La Frette-sur-Seine, Bezons (Val-d'Oise), Houilles - Sartrouville - Maisons-Laffitte - Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ARGEVAL en vue d'obtenir l'autorisation de procéder qu'elle exploite sur le territoire de la commune d'Argenteuil, 17, rue de l'Angoumois, par deux générateurs plus puissants.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Ville à l'adresse électronique : https://www.ville-ermont.fr

Le commissaire enquêteur sera désigné par le président du Tribunal administratif de Paris, M. François DURAND, à l'adresse suivante : prof-icpe@val-doise.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial, Bureau de la coordination administrative, section des installations classées, en Sannois, La Frette-sur-Seine, Bezons (Val-d'Oise), Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines), sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise - Enquêtes publiques 2023, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

7321433901 - AA

Mairie de GARGES-LES-GONESSE Approbation modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme AVIS

Par délibération en date du 13 février 2023, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Garges-lès-Gonesses.

Le projet de modification simplifiée n° 1 a pour objet l'ajustement de plusieurs points mineurs du règlement, à savoir :

sur le site internet de la ville : https://www.villedesgarges.fr/

7321511301 - AA

Commune d'ERMONT Projet de révision du Plan local d'urbanisme 1ERE INSERTION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023/142 en date du 1er mars 2023, le maire d'Ermont a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan local d'urbanisme.

Cette enquête se déroulera du lundi 27 mars 2023 à partir de 9 h 00 au mercredi 26 avril 2023 inclus jusqu'à 17 h 00 à la Maison communale des solidarités, Jacques Berthod, 100, rue Louis-Savoie, 95120 Ermont.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à la Maison communale des solidarités, Jacques Berthod, 100, rue Louis-Savoie, 95120 Ermont les :

- lundi 27 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 4 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 15 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 26 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

les vendredis - de 9 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45,
à l'exception des dimanches et jours fériés.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique prévu à cet effet ou les adresser par écrit, en mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, 100, rue Louis-Savoie, 95120 Ermont qui les annexera au registre d'enquête.

Le dossier de révision du PLU sera également consultable sur le site internet de la Ville à l'adresse électronique : https://www.ville-ermont.fr

Dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur déposera en mairie le dossier ainsi que le rapport qu'il aura établi et dans lequel figureront ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public en mairie, 100, rue Louis-Savoie, 95120 Ermont, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Commune de FRÉPILLON 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 27 février 2023, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du 27 mars 2023 au 27 avril 2023.

L'enquête se déroulera à la mairie de Frépillon aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : lundi et mardi de 14 h 00 à 16 h 30, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 et samedi de 9 h 30 à 11 h 45. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 27 mars 2023 et 27 avril 2023

de 14 h 00 à 16 h 30 et les 7 avril 2023 et 15 avril 2023 de 9 h 00 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Autres légales

7321728701 - DL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

ENFIN UN SITE INTERNET POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

FACILE PERTINENT PROCHE

CENTRALEDES MARCHÉS.COM Votre prochain marché est là FACILE Accès simple et rapide aux informations clés PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 8 MARS 2023
www.78actu.fr

45

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données nominative centrale. www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 8 mars 2023

Avis administratifs

7318879601 - AA

Préfet du VAL-D'OISE
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

Permis de construire et autorisation environnementale
Projet de construction et d'exploitation
d'un parc industriel et logistique
présenté par la société SIGMA CERGY PONTOISE
sur les communes d'ERAGNY-SUR-OISE
et de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° IC-23-003 du 20 janvier 2023, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 8 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus, en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Pontoise, Herblay-sur-Seine (département du Val-d'Oise) et de Conflans-Sainte-Hortorie (département des Yvelines).

L'enquête publique unique regroupe :

- les demandes de permis de construire n° PC 95218 22 U0013 (mairie d'Eragny-sur-Oise) et n° PC 95572 22 U0036 (mairie de Saint-Ouen-l'Aumône),
- la demande d'autorisation environnementale portant sur la nomenclature des installations classées précitées ci-après :

- N° 1510-1 : entrepôts couverts / installations, pourvus d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes ; installation soumise à autorisation ; projet soumis à évaluation environnementale systématique ; (capacité de stockage maximale : 1 434 492,8 m3),
- N° 4755-2 : alcools de bouchon d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides 4330 ; la quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 4330 m3 ; installation soumise à autorisation ; projet soumis à évaluation environnementale systématique ; (capacité de stockage maximale : 1 434 492,8 m3),
- N° 1450-1 : solides inflammables (stockage ou emploi) de ; la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 531 m3),
- N° 431-2 : liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 (exclusion de la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t ; installation soumise à autorisation ; (capacité de stockage égale à 500 t).

Pendant la durée de l'enquête publique unique, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les demandes de permis de construire comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont consultables :

- à la mairie d'Eragny-sur-Oise, centre technique municipal situé au 194, rue de l'Am bassadeur, aux jours et heures ci-dessous, ou sur le site internet de la mairie d'Eragny-sur-Oise, au 80 12 12 00 ainsi qu'en maires de Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Herblay-sur-Seine et Conflans-Sainte-Hortorie, aux jours et heures de l'ouverture de ces mairies, sur support papier,
- à la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône, sur un poste informatique, aux jours et heures de l'ouverture de la mairie,
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023),
- sur le site internet dédié à l'enquête publique unique : <https://www.registre-dematerialise.fr/41419/>

Pendant la durée de l'enquête publique unique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en maires d'Eragny-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Herblay-sur-Seine et Conflans-Sainte-Hortorie,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/41419/>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4119@registre-dematerialise.fr
- par voie postale à la mairie d'Eragny-sur-Oise, place Louis-Don-Marino, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/41419/>

Le commissaire enquêteur, M. Claude ANDRY, directeur d'usine en retraite, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en maires d'Eragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône, aux jours et heures suivants :

- Mairie d'Eragny-sur-Oise, centre technique municipal situé au 194, rue de l'Am bassadeur

- le mercredi 8 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 14 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,
- le vendredi 31 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Saint-Ouen-l'Aumône

- le mardi 7 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 16 mars 2023 de 16 h 00 à 19 h 00,
- le samedi 25 mars 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 5 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toutes informations sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Alexandre CAPELLIER, assistant maître d'ouvrage (AMO), tél: 01 43 78 92 65 ou 06 28 95 363 adresse mail : alexandre.capellier@conseil.net

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial, bureau de la coordination administrative, section des installations classées, en Herblay-sur-Seine et Conflans-Sainte-Hortorie sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2023), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assortie de prescriptions ou un refus. Le prélet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision.
- une autorisation de permis de construire délivrée par un maire d'Eragny-sur-Oise ou un refus.
- une autorisation de permis de construire délivrée par le maire de Saint-Ouen-l'Aumône ou un refus.

Avis administratifs

732119701 - AA

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Section des Installations Classées
Demande d'autorisation environnementale
au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement
Société ARGEVAL à ARGENTEUIL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° IC-23-009 du 22 février 2023, une enquête publique, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 27 mars au jeudi 27 avril 2023 inclus, en maires d'Argenteuil - Montigny-lès-Cormeilles - Cormeilles-en-Parisis - Franconville - Sannois - Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ARGEVAL en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'exploitation sur le territoire de la commune d'Argenteuil - 17, rue de l'Angoumois, par deux générateurs puis pulsants.

La demande d'autorisation environnementale porte sur la rubrique de la nomenclature d'installation classées précitées ci-après :

- Installation de combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW (1 chaudière 15 MW - 2 chaudières 8 MW - 2 chaudières 19, 2 MW 61, 4 MW),
- Installation soumise à autorisation - rubrique de la nomenclature des installations classées N° 3110-1.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie d'Argenteuil - siège de l'enquête - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier, sur un poste informatique,
- en maires de Montigny-lès-Cormeilles - Cormeilles-en-Parisis - Franconville - Sannois - La Frette-sur-Seine - Bazons (Val-d'Oise) - Houilles - Sartrouville - Maisons-Laffitte - Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines) - aux jours et heures
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques 2023).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en maires d'Argenteuil - Montigny-lès-Cormeilles - Cormeilles-en-Parisis - Franconville - Sannois - La Frette-sur-Seine - Bazons (Val-d'Oise) - Houilles - Sartrouville - Maisons-Laffitte - Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : praf-16pe@val-doise.gouv.fr
- par voie postale à la mairie d'Argenteuil - siège de l'enquête publique ARGEVAL - 12 - 14, boulevard Léon Fek 95100 Argenteuil.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques 2023).

Le commissaire enquêteur, M. Ronan HEBERT, Maître de conférences, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie d'Argenteuil, aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 mars 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 5 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 13 avril 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 22 avril 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toutes informations sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Mehdi BOUADJID, ingénieur travaux - 01 71 09 74 81 - 06 03 57 87 83 - mehdi.bouadjid@dalix.fr

Le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise, direction de la coordination et de l'appui territorial - bureau de la coordination administrative - section des installations classées, en maires d'Argenteuil - Montigny-lès-Cormeilles - Cormeilles-en-Parisis - Franconville - Sannois - La Frette-sur-Seine - Bazons (Val-d'Oise) - Houilles - Sartrouville - Maisons-Laffitte - Saint-Germain-en-Laye et Achères (Yvelines), sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques 2023), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

La présente publication est faite en exécution des dispositions de l'article R. 123-11 du Code de l'environnement.

7318704701 - AA

Ville de SAINT-NOM-LA-BRETECHE
DPMEC n°2 et n°3 du PLU
2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n°URBA 2023-01 en date du 8 février 2023, M. le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour les déclarations de projet n°2 et n°3 comportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU communal du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus soit une durée de 37 jours.

M. Bruno FOUCHER domicilié au Vésinet, président d'une société immobilière - urbanisme (travail), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision E230000078 de la préfecture du tribunal administratif de Versailles en date du 19 janvier 2023.

Les dossiers de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre d'une déclaration de projet et les pièces d'accompagnement, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et signés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche du lundi 6 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus, aux heures habituelles de la mairie, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mercredis matin de 9 h 30 à 12 h 00 et le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Enquête publique, 32, rue de la Fontaine-des-Vaux, 78880 Saint-Nom-la-Bretèche ou par voie électronique à : enquete publique@mairie.fr en précisant la déclaration de projet concerné ; elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête du 6 mars 2023 au 11 avril 2023 à 17 h 00.

Le dossier complet est consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche : <https://saint-nom-la-bretèche.fr/>

M. le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche lors des permanences suivantes :

- Lundi 6 mars 2023 de 14 h 30 à 17 h 00,
- Samedi 18 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- Mercredi 29 mars 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche aux jours et heures habituelles d'ouverture pendant un an et sur le site internet ainsi qu'un préfecture de Versailles sur le site internet des services de l'état du département des Yvelines à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr/>

Vie de sociétés

7321681501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 29 août 2022 par Me BASSOT Antoine, notaire à Vincennes (93400) - 4, avenue de Paris, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZALAIN
Objet social :
- toutes organisations publiques ou privées,
- coaching de professionnels et particuliers en gestion, management, communication et marketing, tous secteurs confondus ; le conseil et la formation en gestion des affaires.
- gestion de la marque LuzzCo, spécialisée dans le commerce de vêtements destinés aux personnes de grandes tailles,
- création de contenus sur les réseaux sociaux et sur YouTube,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières, immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension
Siège social : 7, rue du Temple, 3, rue Jean Mermoz, 78500 Sartrouville.
- par voie postale à l'adresse suivante : praf-16pe@val-doise.gouv.fr

Président : Mme LUZAYADIO Langans, demeurant 7, rue du Temple, 78500 Sartrouville.

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Langans LUZAYADIO.

732142401 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 février 2023, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination : KARINE QUEIROZ
Capital : 3 000 euros divisé en 30 actions de 100 euros.
Siège social : 56, rue Le Val-Sablon, 78400 Chateau.
Objet : l'achat, la vente et l'importation de toutes plantes et notamment de bonnets ainsi que poteries, engrais, terre, meubles de décoration et tous produits de décoration et objets manufacturés se rattachant directement ou indirectement à cette activité.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Mlle Karine QUEIROZ demeurant 56, rue Le Val-Sablon, 78400 Chateau.
Immatriculation : au RCS de Versailles
Pour avis

7321068501 - VS

ACCESS POMPES

SAS au capital de 50 000 euros
5, rue André-le-Bourblanc
78500 NOY-SUR-LE-FRANC
481 208 585 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social à ZA Pavé II, 1, rue du Bois Maltais, 78640 Saint-Germain-de-la-Grange. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Versailles.

7321155801 - VS

KANOUS

Société en liquidation
Capital social : 100 euros
Siège social :
41, avenue de la République
78500 SARTROUVILLE
600 885 768 RCS de Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2023. Mme Ivanidze BUNGA, demeurant 41, avenue de la République, 78500 Sartrouville a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis
La Présidente.

7320791801 - VS

S.I.G.E.T

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
14, rue de la Libération
78830 BONNELLES
812 485 431 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant AGE du 1er février 2023, il a été décidé de transférer le siège social à Sainte-Mesme (78730), 17, chemin d'Espéron à compter du 1er février 2023.

7321322301 - VS

CUISINE DE QUALITÉ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 58, Grande Rue
60240 SERANS
817 382 559 RCS Beauvais

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL HORS RESSORT

Par décision en date du 2 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer, à compter rétroactivement du 1er janvier 2023, le siège social au 1-3-5, rue Coctes et Bellonte, Zac Sulby, 78200 Montesson-la-Claye et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 817 382 559, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Versailles.
Cofondateurs : M. Pierre-Oswald VAN-DEPUTTE et Mme Sophie VAN-DEPUTTE, demeurant ensemble 112, route de la Vallée, 95780 Haute-Isle.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 20 309 009 9

Adresse postale :
10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

8.4 Annexe n°4 : Certificats de publication et d'affichage reçus par le CE

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la société **SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune **CONFLANS-SAINTE-HONORINE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Mairie
- COS DE NOTRE
- PLATEAU DU MOULIN
- ROUAGNE
- CHENNONÈRES
- GRANDS TERRES
- HUTT A HUTT
- ÉCOLE HONNE-DUNANT
- GARES FER D'OISE ET ROUAGNE

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A Conflans, le 6 AVR. 2023

Le Maire

Laurent BROSE,
Maire de Conflans-Sainte-Honorine,
Conseiller départemental des Yvelines



DCAT/BCA/Section des installations classées : Rahima BERHIL

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : HERBLAY-SUR-SEINE

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la **société SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune d'**HERBLAY-SUR-SEINE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er} :

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée **soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus** dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Mairie
- Centre administratif St Vincent
- Service Aménagement et Urbanisme
-
-
-

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A HERBLAY SUR SEINE le 03/04/2023

Le Maire



DCAT/BCA/Section des installations classées : Rahima BERHIL

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : PIERRELAYE

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la **société SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune de **PIERRELAYE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er} :

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée **soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus** dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Parvis de la Mairie
- rue Jean Ferrat
- Place du 8 mai 1945
- rue du Général De Gaulle
- Avenue du Général Leclerc
- Carrefour chemin des Bœufs / rue du Drain
- Services Techniques 22 rue de Bessancourt

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A Pierrelaye , le 06/04/2023

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, Rahima Berhil.

DCAT/BCA/Section des installations classées : Rahima BERHIL

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : PONTOISE

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la **société SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune de **PONTOISE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er} :

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée **soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus** dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Hôtel de Ville, 2 rue Victor Hugo
- Place de la Libération
- Place Charles de Gaulle
- Place Van Gogh
- Place Notre Dame
- rue des Cèdres

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A *Pontoise*, le

06 AVR 2023

Le Maire

Pour le Maire *Engagé*
ROBERT DUPAQUIER

Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme
de La protection et de la valorisation du Patrimoine



DCAT/BCA/Section des installations classées - *Rahima BERHIL*

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la société **SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune de **SAINT-OUEN L'AUMÔNE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre 1^{er} :

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- l'Hotel de Ville - le Grand Centre - Gare routière au du Général de Gaulle
- Place Carnot - Hameau du Golf - Gymnase Armand Lecombe
- Maison de Quartier de Chennevières - Saub du Loup
- Gare de Liesse - Ecole de Liesse - Cosac Pagnol
- Lycée Rostand - Clos Saint. Prix - Parc des Sports
- Ecole Eiffel - Maison de Quartier d'Égluchas

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A Saint-Ouen l'Aumône, le 06 AVR. 2023



Le Maire

LAUSANT LINQUETTE

DCAT/BCA/Section des installations classées : Rahima BERHIL

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE : CERGY

Section des installations classées

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Val-d'Oise du 20 janvier 2023, ordonnant la mise à l'enquête publique unique des demandes présentées par la **société SIGMA CERGY-PONTOISE** en vue d'obtenir l'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc industriel et logistique, situé 11 avenue du Gros Chêne – Parc d'Activités des Bellevues sur le territoire des communes d'ÉRAGNY-SUR-OISE et de SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Nous, maire de la commune de **CERGY** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er} :

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 123-9 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée **soit du vendredi 17 février au plus tard et jusqu'au mercredi 5 avril 2023 inclus** dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Mairie du Village
- Mairie Grand'Place
- Visages du Monde
- HAM
- HDV

2°) le projet soumis à l'enquête est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

3°) le registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est resté déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de la commune.

A Cergy, le
Le Maire

20 AVR. 2023



DCAT/BCA/Section des installations classées : Rahima BERHIL